

La formation

**levier de développement
économique, social et humain**

Notre vocation

Les entreprises de formation adhérentes au Synofdes forment un ensemble diversifié aux activités multiples, selon les cibles et champs d'intervention.

Elles accompagnent ainsi des salariés, des demandeurs d'emploi, des jeunes et des apprentis sur des actions courtes de spécialisation ou réglementaires, des parcours vers un métier, de l'alternance, etc. Plus de 80% d'entre elles ont moins de dix salariés.

Ces structures adhérentes relèvent du secteur associatif non lucratif ou marchand et interviennent le plus souvent pour différents acheteurs : publics, entreprises ou individus.

Le Synofdes, syndicat des organismes de formation, assure la défense des intérêts de la profession et œuvre pour un dialogue social renouvelé impliquant les employeurs dans toutes les dimensions du développement durable : social, économique et environnemental des entreprises.

370
adhérents

+ 2500
établissements

+ 1M€
CA global

+ 15 000
salariés

Si nous évoluons dans un champ concurrentiel et exacerbé par les dernières réformes, nous sommes animés par un défi commun : contribuer à la performance des entreprises, à la mobilité socio-professionnelle et à l'émancipation des personnes.

Ainsi, la particularité de notre secteur professionnel est d'être au service des autres. Que la formation soit le levier des politiques publiques de l'emploi, des politiques RH des entreprises ou encore des stratégies individuelles, notre préoccupation est d'offrir des services de qualité répondant aux évolutions des besoins exprimés :

- En favorisant l'engagement des personnes dans leurs choix de long terme ;
- En facilitant la médiation entre individus et entreprises ;
- En contribuant à la diffusion de l'innovation et à la transformation des process des entreprises.

Par ailleurs, au regard de l'origine des financements de la formation professionnelle, nous considérons celle-ci comme relevant d'un intérêt général, consistant à assurer la convergence entre la liberté individuelle, l'intérêt des entreprises et l'anticipation des grandes évolutions technologiques. Il appartient ainsi aux pouvoirs publics de définir, au-delà d'un rôle utilitariste, la ou les fonctions de la formation dans la société.

Certains principes d'action nous paraissent dès lors incontournables :

(Ré)concilier demande sociale et demande économique

Les entreprises de formation contribuent au renforcement de l'employabilité des personnes en agissant sur le plaisir d'apprendre, le développement de l'esprit critique et du collaboratif : autant de compétences exigées aujourd'hui par les entreprises. Cela ne peut se faire si la formation est pensée exclusivement comme réponse aux contraintes économiques, ni si les futurs apprenants ne sont pas volontaires.

Nous croyons possible de concilier la demande sociale et la demande économique, si chacun joue pleinement son rôle, dans le champ de responsabilité qui est le sien : les entreprises sur leur attractivité et l'intégration des nouveaux salariés, les financeurs en coordonnant leurs actions et en commanditant des parcours adaptés aux besoins des actifs et les entreprises de formation en proposant les formations adaptées aux entreprises et aux personnes.

CONSTATS

Les lois successives ont visé la consolidation du droit individuel à la formation indépendamment des statuts des personnes. Celui-ci reste cependant peu lisible par le grand public et l'accès à la formation demeure inégalitaire, notamment du fait de la complexité de l'architecture institutionnelle. La Loi de 2018 n'a pas, selon nous, atteint l'objectif inscrit dans son intitulé concernant "la liberté de choisir son avenir professionnel". Les montants dédiés aux transitions professionnelles ont été réduits de moitié et le CPF, à présent monétisé, est conditionné aux besoins d'emploi identifiés.

Par ailleurs, l'absence de réelle coordination des acteurs (régions, Pôle Emploi et État) crée des effets pervers de concurrence entre dispositifs et des difficultés de lisibilité qui nuisent à l'efficacité des politiques publiques dédiées aux demandeurs d'emploi.

Enfin, le développement de l'apprentissage, y compris durant la période Covid-19, pourra être considéré comme une véritable avancée à la condition qu'il ne se limite pas à la montée en puissance de l'enseignement supérieur et qu'il se traduise à terme par une revalorisation globale de cette voie

Favoriser le réel accès individuel à la formation

Le renforcement de l'accès du plus grand nombre peut être facilité par le renforcement des droits individuels, à la condition que ceux-ci soient réels (non soumis à des critères imposés) et que les possibilités d'accompagnement à l'aide au choix soient accessibles et de qualité. Ainsi, les financements nécessaires à la mobilité des personnes, quel que soit leur statut, doivent être à la hauteur de l'enjeu.

Instaurer une régulation politique

L'État doit garantir l'équité d'accès à la formation sur l'ensemble des territoires et pour tous les publics, notamment les plus fragiles, en proposant des programmes nationaux complémentaires aux dispositifs existants, en veillant à l'évaluation continue des actions menées dans le champ de la formation et de l'insertion et en coordonnant l'action publique.

professionnelle, pour tous les niveaux de qualification. Les conditions financières de cette montée en charge restent à définir.

ATTIRER LES TALENTS ET ENCOURAGER LA CAPACITÉ D'INNOVATION DE SES ENTREPRISES

Le secteur de la formation a pour caractéristique d'être au service des actifs, des politiques publiques et de toutes les branches. Il est un vecteur d'efficacité de l'économie tout entière, sans compter son importance sur le plan de la cohésion sociale et territoriale. Nos entreprises souhaitent et doivent être au rendez-vous des différents défis qui s'offrent à elles : individualisation des parcours, adaptation aux demandes des personnes et des entreprises, exigences qualité et transformation digitale de leurs différentes activités.

Cela doit s'inscrire sur le long terme en engageant des investissements importants en équipements et en expertises internes et externes. Pour cela, il faut pouvoir avoir de la visibilité sur les commandes et être en capacité de prendre des risques.

NOS NEUF PROPOSITIONS

CONFORTER LA PLACE DU SECTEUR DE LA FORMATION COMME SECTEUR DE POINTE

1

Créer un institut de recherche et d'innovation pédagogiques pour la formation continue.

2

Lancer un plan massif d'investissement en R&D et en équipement dans le secteur de la formation.

3

Mettre en place un dispositif d'évaluation des usages et des impacts des programmes et dispositifs de formation, et en tout premier lieu une évaluation réelle de la Loi de 2018.

DONNER PLUS DE VISIBILITÉ ET DE POUVOIR D'AGIR AUX ENTREPRISES DE FORMATION

4

Adapter les modalités de financements de formation au développement de l'individualisation et de la multimodalité.

5

Réduire drastiquement les charges de gestion, en créant un système d'information unique interfacé à ceux de tous les financeurs et concentrer ainsi les financements de la formation au seul bénéfice des publics.

6

Créer une conférence des financeurs dans chaque région, permettant d'éviter les concurrences entre dispositifs et de couvrir l'ensemble des besoins des territoires, des entreprises et des personnes.

ASSURER L'ACCÈS À LA FORMATION DE TOUS

7

Pérenniser les dotations des programmes nationaux d'investissement visant les publics les plus fragiles.

8

Assurer pleinement les conditions d'un droit individuel à la formation, accessible à tous tout au long de la vie, sans condition de statut et associé à un accès facilité et gratuit à un accompagnement de qualité.

9

Sanctuariser un budget dédié aux transitions professionnelles des actifs, quel que soit leur statut.

REJOIGNEZ-NOUS !

**Organisation professionnelle représentative
dans le champ des organismes de formation**

88 rue Marcel Bourdarias
CS 70014 - 94146 Alfortville Cedex

01 41 79 59 59

www.synofdes.org

